



COMPTE-RENDU DE RÉUNION

Commission Locale de l'Eau du SAGE Estuaire de la Gironde
– 17 mai 2022 à la maison des associations de Mérignac

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) "Estuaire de la Gironde et milieux associés" s'est réunie le 17 mai 2022 à 9h30 (cf. liste des présents en annexe 2).

Ordre du jour

1. Réseau de suivi des macro-déchets échoués sur les plages et rives de l'estuaire présenté par le Parc marin de l'estuaire de la Gironde et mers des Pertuis
2. Autorisation environnementale
 - Formulations dans les délibérations pour certains cas
 - Evolution de la réglementation → la clause filet
3. La plateforme SIG'Estuaire finalisée
4. Feuille de route du Plan stratégique 2021-2027 de retour à l'équilibre pour la gestion quantitative de la ressource en eau sur le territoire du SAGE
5. Point d'actus/brèves :
 - Arrivée de la nouvelle animatrice PAPI Estuaire de la Gironde : Ségolène Bakalarz
 - Echange sur le projet PURE Salmon au Verdon-sur-mer (ajouté à l'ordre du jour)
 - Bilan de la dernière commission zones humides
6. Calendrier

Pièces jointes : Diaporama + bilan de la dernière commission zones humides

Relevé de décisions

- Concernant les dossiers d'autorisation environnementale soumis pour avis à la CLE et dans lesquels il n'y a pas assez d'éléments pour pouvoir donner un avis de conformité ou compatibilité avec le SAGE, il est proposé d'inscrire la proposition suivante dans la délibération (soumise pour avis à la CLE) : « *il est impossible de conclure quant à la compatibilité/conformité du projet avec les dispositions et règles du SAGE. Il est demandé aux services de l'Etat de saisir à nouveau la CLE une fois que le pétitionnaire aura fourni les éléments manquants au dossier* »,
- La plateforme SIG'Estuaire est désormais en ligne ! vous pouvez y accéder via ce [Lien](#)
- Validation de principe de la feuille de route du Plan stratégique 2021-2027 de retour à l'équilibre pour la gestion quantitative de la ressource en eau sur le territoire du SAGE qui sera présentée fin juin 2022 en comité de bassin Adour-Garonne,
- Volonté que la société PURE Salmon intervienne en Bureau de CLE ou CLE pour exposer leur projet d'élevage de saumon sur la pointe médoc.

Annexe 1 : Etat des échanges

Pascale Got, Présidente de la CLE du SAGE EGma, remercie les participant-e-s de leur présence et la ville de Mérignac d'avoir prêté la salle, et introduit la réunion. Elle précise ensuite l'ordre du jour.

Elle soumet à validation le dernier compte rendu de la CLE. Celui-ci est validé à l'unanimité.

1. Réseau de suivi des macro-déchets échoués sur les plages et rives de l'estuaire présenté par le Parc marin de l'estuaire de la Gironde et mers des Pertuis

Aurélié Lassus-Debat présente le projet et les points situés sur le territoire du SAGE.

Une question est posée concernant la durée de ces suivis. Aurélié Lassus-Debat indique que le but est de les pérenniser.

Sabine Menaut souhaite savoir si le réseau en place a aussi vocation d'aller plus loin dans l'opérationnalité (actions concrètes face aux déchets retrouvés). Aurélié Lassus-Debat précise que c'est bien l'objectif, en plus de la connaissance. Beaucoup d'initiatives sont en place sur le territoire mais elles ne sont pas bien connues ou en tout cas ne sont pas répertoriées. Le projet prévoit de réaliser ce travail de recensement et en suivant de conforter les actions opérationnelles.

Pascale Got souhaite savoir si des retours d'expériences ont pu être récupérés auprès d'autres parcs marins. Aurélié L-D indique que le parc marin de l'Iroise (premier parc marin) mène des actions sur cette thématique depuis longtemps. Il s'agit d'un bon exemple. En termes d'actions, ils ont notamment pu agir sur deux volets : les filets de pêche (mise en place de filets biodégradables) et la mise en place de filets plus fins pour les déchets d'assainissement non retenus par le premier pré-traitement (dégrilleur). A ce sujet, Eric Lebat informe l'assemblée que dans le cadre d'un projet de réduction du plastique en mer, l'agence de l'eau Adour-Garonne mène une démarche concernant les médias filtrants¹. En effet, ces éléments se retrouvent fréquemment dans les eaux de rivière. Le travail consiste à recenser toutes les stations d'épuration utilisant ces éléments et décliner des actions pour pallier à cette problématique.

2. Autorisation environnementale
 - o Formulations dans les délibérations pour certains cas

Valérie Briche indique que, pour certains dossiers d'autorisation environnementale qui font l'objet d'une saisine de la CLE, les pièces constitutives du dossier ne sont pas assez explicites (ou certaines informations manquantes). Dans ce cas-là, il est difficile de pouvoir évaluer la compatibilité/conformité du projet avec le SAGE. En ce sens, il est proposé d'inscrire dans les délibérations valant avis sur ces dossiers la formulation suivante (soumise au préalable au Bureau de la CLE pour chaque cas) :

« Il est impossible de conclure quant à la compatibilité/conformité du projet avec les dispositions et règles du SAGE. Il est demandé aux services de l'Etat de saisir à nouveau la CLE une fois que le pétitionnaire aura fourni les éléments manquants au dossier ».

En principe, le cas ne devrait plus se poser avec les services de l'Etat de Gironde puisque l'équipe eau du SMIDDEST reçoit les dossiers pour avis technique avant que la CLE soit saisie. Le cas échéant, l'équipe fait déjà un état aux services de l'Etat des manques dans le dossier.

Le SMIDDEST a réalisé une demande similaire auprès des services de l'Etat de Charente-Maritime pour pouvoir travailler de la même façon et qu'in fine, à chaque fois que la CLE sera saisie, le dossier sera

¹ Supports destinés à favoriser le développement des bactéries qui assurent la dernière étape du traitement des eaux (cela augmente le rendement de la dépollution).

déjà réputé complet et régulier. Le SMIDDEST est actuellement en attente du retour des services de l'Etat de Charente-Maritime.

- Evolution de la réglementation → la clause filet

Barbara Lalève présente une évolution de la Loi concernant l'évaluation environnementale des projets. Une des précisions fait débat, la notion de ne laisser que 15 jours à la première autorité saisie pour soumettre le dossier à examen au cas par cas (ce qui induit une analyse plus fine et la nécessité d'apporter des documents complémentaires). Serge Lopez souhaite savoir s'il est possible de solliciter la Préfète de la Gironde sur ce point pour que ce délai soit rallongé. Pascale Got indique prendre note de cette demande.

3. La plateforme SIG'Estuaire finalisée

Loïc Gregorutti présente la plateforme SIG'Estuaire désormais en ligne et accessible à tous.

Pascale Got souligne le grand intérêt de ce projet opérationnel, fruit d'une concertation avec la majorité des acteurs du territoire et qui répond à plusieurs titres à leur besoin.

Post réunion :

La plateforme est désormais en ligne ! vous pouvez y accéder via ce [Lien](#) .

4. Feuille de route du Plan stratégique 2021-2027 de retour à l'équilibre pour la gestion quantitative de la ressource en eau sur le territoire du SAGE

Jean-Luc Trouvat expose le contenu de cette feuille de route, résultat d'une concertation avec plusieurs acteurs du territoire.

Suite à la présentation, certains membres de l'assemblée réagissent.

Pierre Ouallet souhaite savoir ce qu'il est prévu dans le déploiement des SaFN (Solutions fondées sur la Nature – présentées dans la feuille de route) et notamment sur le volet désimperméabilisation évoqué. Jean-Luc Trouvat indique qu'il s'agit davantage aux collectivités de se saisir de la partie opérationnelle mais que le SMIDDEST pourra établir une cartographie des secteurs éventuellement intéressants à désimperméabiliser au regard des enjeux environnementaux.

Sur un autre volet, dans le cadre de la révision du SAGE et sous réserve que les membres de la CLE le souhaitent, des règles ou dispositions liées à cet enjeu pourront être intégrées notamment concernant les dossiers soumis à autorisation environnementale.

Pierre Ouallet souhaite également savoir si des données produites par les partenaires du SMIDDEST telles que les données issues du projet BiodiverCité de Bordeaux métropole (volet zones humides notamment) pourront être intégrées à la plateforme SIG'Estuaire et s'ils participent à la mise à jour de l'enveloppe territoriale des zones humides du SAGE.

Barbara Lalève indique que l'enveloppe des zones humides du SAGE EGma est antérieure au projet BiodiverCité donc ne comprend pas ce nouvel inventaire. Elle ajoute que, dans le cadre de la révision du SAGE, une mise à jour de cette enveloppe pourra être réalisée en prenant en compte tous les inventaires et études réalisées depuis son élaboration que ce soient des éléments produits par le SMIDDEST, comme l'étude en cours sur les têtes de bassins versants ou des partenaires comme les données du projet BiodiverCité en question.

Loïc Gregorutti indique que la plateforme SIG'Estuaire a aussi la vocation de compiler les données issues du territoire. Les données du projet BiodiverCité pourront donc tout à fait être intégrées.

Nathalie Briche expose le calendrier du schéma stratégique départementale en eau potable réalisé par le Département de la Gironde. Elle indique que les phases d'état des lieux et de diagnostic ont été finalisées. Elle précise qu'une des ambitions du schéma consiste à co-construire avec les citoyens le projet d'une alimentation en eau potable différente que l'actuel² à l'horizon 2050 sans mettre de barrière. Le sujet de la réutilisation des eaux peut être étudié par exemple.

Eric Lebat souhaite remercier le SMIDDEST pour ce travail (sur la feuille de route) dans un temps contraint sur un territoire aux enjeux particuliers : notamment de dépendre en grande partie d'une gestion de l'eau amont pour des enjeux bien ciblés à l'aval (bouchon vaseux, milieux humides). Il rappelle que cette feuille de route sera présentée en comité de bassin fin juin 2022.

Sabine Menaut revient sur le terme « sécuriser », évoqué dans la feuille de route qui lui semble dérangeant. En effet, elle indique qu'il n'inclut pas de dynamique derrière et que l'on ne sait pas vraiment ce que cela signifie.

Jean-Luc Trouvat précise que, derrière ce terme, est prévu un travail vis-à-vis des risques de défaillances des usages. En sachant que les ressources en eau vont diminuer, l'objectif est de définir les usages avec un enjeu fort pour lesquels la ressource en eau doit être assurée pour un service minimum à convenir et ceux pour lesquels des économies d'eau devront être réalisées. Chaque usage doit être étudié avec des indicateurs objectifs et partagés.

Frédéric Dudillot précise qu'il pourrait être intéressant de communiquer sur les bonnes pratiques, il prend l'exemple d'un projet mené avec le SMEGREG (qui porte le SAGE nappes profondes) concernant la réduction d'eau dans les centrales béton. Il indique que ce type de communication pourrait être particulièrement apprécié. Jean-Luc Trouvat répond que dans le cadre des groupes de travail évoqués dans la feuille, un des objectifs est le partage de retour d'expériences positifs et négatifs.

5. Point d'actus/brèves :

○ Arrivée de Ségolène Bakalarz

Elodie Moulin, animatrice du PAPI Estuaire de la Gironde, a quitté son poste au sein du SMIDDEST et est remplacée par Ségolène Bakalarz depuis mi- avril 2022.

○ Projet PURE Salmon au Verdon-sur-mer

Certains acteurs ont souhaité échanger sur le projet PURE Salmon aussi un point d'actualité a été ajouté. Il s'agit d'un projet qui prévoit un élevage de saumon sur le secteur du port du Verdon-sur-mer sur un terrain appartenant au Grand Port Maritime de Bordeaux.

Pascale Got rappelle les forts enjeux du projet pour le territoire avec la vigilance qu'il soit exemplaire en termes de préservation des enjeux environnementaux.

La société qui porte le projet a rencontré l'équipe technique du pôle eau du SMIDDEST pour leur exposer le projet. Le SMIDDEST a rappelé les enjeux qui devaient être pris en compte dans le cadre du

² Actuellement l'eau potable qui est distribuée aux girondins provient à 98% de nappes souterraines.

SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés : zones humides, pollutions chimiques, ressource halieutique, quantité d'eau.

L'équipe technique du SMIDDEST est intégrée aux réunions de suivi de ce projet. Le dossier sera très probablement soumis à avis de la CLE dans les prochains mois par l'autorité environnementale.

Pascale Got indique qu'elle est tout à fait favorable à ce que le porteur de projet puisse intervenir dans une CLE ou un bureau de CLE par exemple pour exposer leur projet. De cette façon ils pourront répondre aux questions des membres.

Julien Mas indique qu'ils ont alerté dès le départ le porteur de projet de la nécessité d'établir une concertation avec les acteurs du territoire (ostréiculteurs, élu-e-s, ...).

Sylvie Cassou-Schotte remercie Pascale Got et Jean-Luc Trouvat d'avoir exposé ce sujet en réunion et précise qu'elle note les enjeux économiques, humains (en termes d'emploi) de ce projet pour le territoire mais aussi les enjeux environnementaux qui sont énormes. Elle indique que la CLE du SAGE nappes profondes a émis un avis défavorable lié à la solution de prélèvement dans la nappe de l'Eocène avec pour cause le risque de salinisation de la nappe (cette nappe sert à l'alimentation en eau potable des girondins).

Elle précise qu'elle reste vigilante vis-à-vis de ces enjeux environnementaux et de la nécessité que le porteur du projet réalise toutes les études adéquates et elle confirme le souhait de les entendre par exemple au sein de ces réunions.

- Bilan de la commission zone humide

Babara Lalève et Maxime Ghesquière réalisent un bilan très rapide de la dernière commission zone humide de décembre 2021. Maxime Ghesquière est le nouveau Président de la commission zones humides du SAGE EGma.

Vous trouverez joint au compte rendu, le détail de ce bilan qui n'a pas pu être exposé en réunion par manque de temps.

6. Calendrier

Valérie Briche précise les prochaines échéances et indique la date de la prochaine CLE aura lieu le mardi 29 novembre matin.

Pascale Got remercie l'équipe du SMIDDEST pour l'organisation de la réunion et le travail fourni et remercie les participants en présentiel/distanciel et pour la richesse des échanges.

Pascale Got lève la séance à 11h45.

La Présidente de la CLE



Pascale Got

Vice-Présidente du conseil Départemental de la Gironde

Annexe 2 : Membres présents

Collège représentants des collectivités territoriales et des EPCI – 10 membres sur 44

Nom	Structure	Présent-e	Excusé-e	Absent-e
Hervé BLANC	Mairie Soulac-sur-mer			
Serge BRISSET	Conseiller municipal Barzan			
Sylvie CASSOU-SHOTTE	Bordeaux métropole			
Louis CAVALEIRO	Conseil Départemental de la Gironde			
Chrystel COLMONT-DIGNEAU	SM des BV de l'Artigue et de la Maqueline			
Stéphane COTIER	Mairie Mortagne-sur-Gironde			
Béatrice DE FRANCOIS	Association des Maires de la Gironde - Maire de Parempuyre			
Pierre DUCOUT	Mairie Cestas			
Jean-Robert DUHET	Mairie Bégadan			
Bruno DUJEAN	Mairie Chenac-saint-seurin-d'Uzet			
Julien DURESSAY	Communauté d'Agglomération Royan Atlantique			
Bernard ESCHENBRENNER	Verdon-sur-mer			
Olivier ESCOTS	Bordeaux métropole			
BUGGIN (en remplacement de M. FERON)	SM des BV Centre Médoc Gargouilh			
Fabrice FONMARTY	Parc naturel régional Médoc			
Michel FONTANEAU	Saint-yzan-de-Médoc			
Patrice GALLIER	Communauté de Communes du Grand Cubzaguais			
Claude GANELON	SM du BV des jalles de Cartillon et Castelnau			
Hervé GAYRARD	Mairie de Bayon			
Jean-Pierre GERVREAU	Mairie de Saint-Fort-sur-Gironde			
Maxime GHESQUIERE	SM du ruisseau du Guâ			
Pascale GOT	Présidente de la CLE - SMIDDEST			
Sandrine HERNANDEZ	Région Nouvelle-Aquitaine			
Jean-Paul JOLY	Mairie Saint-Thomas-de-Conac			
Pierre JOLY	Mairie de Bourg			
Philippe LABRIEUX	Communauté de Communes de l'Estuaire			
Franck LAPORTE	Mairie de Talais			
Bernard LAUMONIER	Mairie de Floirac			
Patrice LIBELLI	Mairie de Vaux sur mer			

Claudine MAILLET	Communauté de Communes de la Haute Saintonge			
Sophie MARTIN	Maire de Margaux-Cantenac			
Myriam MUNDO	Mairie d'Ordonnac			
Laurent NIVARD	Maire de Saint-Bonnet-sur-Gironde			
Pierre OUALLET	Mairie de Bègles			
Cyril PENAUD	Mairie de Saint sorlin de conac			
Jean-Luc PIQUEMAL	SIABV de la Pointe Médoc			
Joël PRADEAU	Mairie de Listrac Médoc			
Marie-Pierre QUENTIN	Département Charente-Maritime			
Alain RENARD	SMEGREG			
Pascal RIVEAU	Maire de Saint-Androny			
Raymond RODRIGUEZ	Syndicat de Gestion des Bassins Versants du Moron, du Blayais, Virvé et Renaudière			
Henri SABAROT	Région Nouvelle-Aquitaine			
Michelle SAINTOUT	Parc naturel régional Médoc			
Alain TABONE	Mairie de Cubzac-les-Ponts			

Collège représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations – 9 membres sur 26

Structure	Nom	Présent-e	Excusé-e	Absent-e
Association des pêcheurs professionnels en eau douce Gironde	Jacqueline RABIC			
Association syndicale autorisée des marais de Bardecille				
Association syndicale autorisée des marais de Duchatel				
Biosphère environnement	Raphael MUSSEAU			
Centre Nucléaire de Production d'Électricité du Blayais	Jean-Pascal RICHE			
Chambre d'agriculture de Charente-Maritime	Michel AMBLARD			
Chambre d'agriculture de Gironde	Anaïs MEKKIOUI - BARDON			
Chambre de Commerce et d'industrie Bordeaux Gironde	Fabienne LAGARRIGUE			
Collectif Estuaire	Gilbert MIOSSEC			
CD des pêches maritimes et élevages marins de Charente Maritime	Sébastien LYS			
CD des pêches maritimes et élevages marins de Gironde				

Conseil Départemental des associations familiales Laïques	Serge LOPEZ			
Conservatoire de l'Estuaire	Alain COTTEN			
CURUMA	Laurent BASSIBEY			
Estuaire pour tous	Jacques MARTINET			
Fédération de Pêche et de protection des milieux aquatiques de la Charente-Maritime				
Fédération de Pêche et de protection des milieux aquatiques de la Gironde	Emmanuelle GOYAU			
Fédération des Chasseurs de la Charente-Maritime	Olivier PRAUD			
Fédération des Chasseurs de la Gironde	Jacky JONCHERE			
Plaisanciers de Royan	Bernard FEYTE			
SEPANSO	Sabine MENAUT			
Syndicat des sylviculteurs du Sud-ouest				
UNICEM	Frédéric DUDILLOT			
UNIMA				
Union maritime et portuaire de Bordeaux	Maud GUILLERME			
Vivre avec le fleuve	Christian DISCAZEUX			

Collège des représentants de l'État et de ses Établissement Publics – 7 membres sur 18

Structure	Nom	Présent-e	Excusé-e	Absent-e
Agence de l'Eau Adour-Garonne	Éric LEBAT			
Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres	Katia PERRIN			
Direction Départemental des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime	Solène GIONTA	Visio		
Direction Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde	Lisa PERROT			
Direction Départementale de protection des populations de la Charente-Maritime				
Direction Départementale de protection des populations de la Gironde				
DIRM	Hervé TREHEIN			
Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement	Côme DURAND			
Grand Port Maritime de Bordeaux	Julien MAS			
MISEN				

OFB - Service départemental de la Charente-Maritime		Représenté par le Parc Marin		
OFB - Service départemental de la Gironde	Alexandre LASNEL			
Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis	Aurélie LASSUS-DEBAT			
Préfet coordonnateur du bassin Adour Garonne				
Représentant de la Préfète de Charente-Maritime				
Représentant de la Préfète de Gironde				

Invité-e-s :

- Nathalie Briche, département de la Gironde
- Baptiste Berthomé, CARA
- Romain Creiser, SMBV Jalles cartillon et castelnaud
- Camille Grossard, Département de la Gironde
- Clémentine Guillaud, CARA
- Julien Laloubeyre, SMBV Artigue-Maqueline
- Jérôme Tartare, CdC Médoc-Atlantique

Personnel du SMIDDEST :

- Ségolène Bakalarz, animatrice PAPI Estuaire
- Valérie Briche, animatrice SAGE EGma
- Mathilde Cour, Stagiaire « changement climatique »
- Juliette Gaillard, Chargée de mission « Projet CONTROL - Estuaire »
- Loïc Gregorutti, Chargé de missions SIG
- Louis Massaloux, stagiaire « zones humides »
- Barbara Lalève, chargée de mission zones humides et bassins versants
- Jean-Luc TROUVAT, directeur du SMIDDEST